UNIVERSITÉ BORDEAUX SEGALEN

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2011 - 030 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX SEGALEN,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 5 au 6 mai 2010 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 27 au 28 septembre 2010 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 1045 intitulée :

« Centre de Recherche Cardio-Thoracique de Bordeaux »

Art. 2 : L'unité de recherche U 1045 exercera son activité dans les locaux situés :

Université Bordeaux Segalen
146 rue Léo Saignat
33300 BORDEAUX

Art. 3 : L'Unité de recherche U 1045 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Bordeaux.

Art. 4 : Monsieur Roger MARTHAN est nommé directeur de l'unité de recherche U 1045 du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2011.

Fait à Paris, le 10 décembre 2010

Le Président de l'Université Bordeaux Segalen

Pr Manuel TUNON de LARA

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA